

AUTIER (JEAN-PIERRE)

Châlons 1838-1841.

Notre Société vient de faire une perte cruelle : Le 21 avril 1887 décédait à Sainte-Menehould, à l'âge de 65 ans, notre camarade Autier qui, sentant sa fin prochaine, avait envoyé peu de jours avant, à notre trésorier, M. Bazaille, une preuve de sa générosité et de son attachement en rachetant après 34 années de sociétariat et moyennant la somme de 400 francs, la cotisation annuelle qu'il donnait à notre Société.

Né à Naux, commune de Thilay (Ardennes), le 2 novembre 1822, de parents à peine dans l'aisance, Autier sortit médaillé de l'École de Châlons en 1841.

Travailleur infatigable, homme d'ordre par excellence, il débuta avec son père, entrepreneur de travaux publics et fit déjà preuve de qualités exceptionnelles.

Plus tard, pendant longtemps associé avec les plus importants négociants en bois de France, il remua des millions; exploitant le système de pénétration Boucherie; établissant ses chantiers dans toute l'Europe où il a fait d'immenses fournitures

de poteaux télégraphiques; exécutant d'importantes commandes de traverses pour les compagnies de chemins de fer,

Pendant l'année terrible 1870-1871, entre les Alleux et le Chesne (Ardennes), alors qu'il allait à la recherche d'un officier français blessé, il fut arrêté par les Prussiens qui, le prenant pour espion, étaient prêts à le fusiller. Par bonheur, un colonel prussien reconnut Autier avec lequel il avait eu, en Allemagne, des relations pour la fourniture de poteaux télégraphiques, et notre Camarade put ainsi échapper à une mort certaine.

Malgré son prodigieux travail, qui absorbait presque tous ses instants, il aimait profondément les siens; aussi fut-il cruellement frappé par la perte de deux filles enlevées successivement à son affection, l'une âgée de 22 ans, mariée depuis une année et l'autre âgée de 16 ans.

La ville de Sainte-Menehould, qu'il habitait depuis quelque temps et où il fut conseiller municipal, reçut à sa mort un témoignage de sa sollicitude pour la classe ouvrière, par le versement d'une somme de 500 francs dans la Caisse de la Société de Secours Mutuels.

En écrivant ces quelques lignes, nous sommes heureux de rendre hommage à l'intelligence, à l'énergie et à la puissance de travail de notre regretté camarade et nous envoyons à sa famille l'expression

de notre douloureuse sympathie; rappelant que lors des obsèques, le groupe d'Anciens Élèves Rémois a tenu à se faire représenter par une délégation chargée de déposer une couronne sur sa tombe.

E. LALLEMENT,  
Châlons 1863-1868.